



N°D/1817/N

**Avis d'Appel d'Offres National pour les services de nettoyage
Des locaux de la Direction Générale de l'AGEROUTE SENE GAL, des UGP RTC (sise
sur la VDN) et JOJ (sise au Point E allée Seydou Nourou TALL) et des Directions
Régionales de Dakar, Ouest, Centre, Est, Nord et Sud , en six (06) lots (Maché de
clientèle)**

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 19 décembre 2025.

2 L'AGEROUTE SENE GAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du **marché de clientèle** pour assurer les services de nettoyage de ses locaux sis à Fann Résidence, de RTC (Restructuration des Transports en Commun) sise sur la VDN, de JOJ (Jeux Olympique de la Jeunesse) sise au Point E, des directions régionales de Dakar, Ouest à Thiès, Centre à Kaolack, Est à Tamba, Sud à Ziguinchor et Nord à Saint Louis, en six lots déclinés comme suit :

- **Lot 1 : Siège, UGP JOJ, UGP RTC et Direction Régionale de Dakar ;**
- **Lot 2 : Direction régionale Ouest à Thiès ;**
- **Lot 3 : Direction régionale Nord à Saint-Louis ;**
- **Lot 4 : Direction régionale Centre à Kaolack ;**
- **Lot 5 : Direction régionale Est à Tambacounda ;**
- **Lot 6 : Direction régionale Sud à Ziguinchor.**

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENE GAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer les services de nettoyage.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national, ouvert à tous les candidats éligibles tel que défini dans le Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code des Marchés publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à AGEROUTE SENE GAL sise à la Rue David DIOP X Rue F Fann Résidence Dakar – Sénégal, numéro de téléphone : 33 869 07 51-

Adresse électronique : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou mmballo@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à ladite Agence à l'adresse indiquée ci-dessus à compter **du 03 juillet 2026, du Lundi au Vendredi de 08 heures à 17 heures.**

6. Les exigences en matière de qualification pour chaque lot sont :

1. Pour le Lot 1 : Siège, UGP JOJ, UGP RTC et Direction Régionale de Dakar :

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2021 chacun ayant une valeur minimale de quinze millions (15 000 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de Quatre millions cinq cents mille (4 500 000) FCFA ;
- iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

2. Pour le Lot 2 : Direction régionale Ouest à Thiès

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2021 chacun ayant une valeur minimale de neuf millions (9 000 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA ;
- iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

3. Pour le lot 3 : Direction régionale Nord à Saint-Louis

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de

2021 chacun ayant une valeur minimale de neuf millions (9 000 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;

- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA ;
- iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

4. Pour le lot 4 : Direction régionale Centre à Kaolack

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2021 chacun ayant une valeur minimale de neuf millions (9 000 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA ;
- iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

5. Pour le lot 5 : Direction régionale Est à Tambacounda

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2021 chacun ayant une valeur minimale de sept millions cinq cent mille (7 500 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de deux millions (2 000 000) FCFA ;
- iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

6. Pour le lot 6 : Direction régionale Sud à Ziguinchor

- i) fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et

- Comptables agréés du Sénégal (ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de nettoyage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2021 chacun ayant une valeur minimale de sept millions cinq cent mille (7 500 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
 - iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant minimum de deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA ;
 - iv) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains et matériels, la logistique et la liste de tous les produits proposés à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse d'AGEROUTE SENEGAL mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Vingt Cinq Mille **(25 000) F CFA** par versement au compte: **n° SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar. Un exemplaire du DAO est disponible sur place et peut être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent.

8. Les offres devront être soumises à AGEROUTE SENEGAL, au plus tard **04 aout 2026 à 11h 00mn précises (GMT)**.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dans la salle de réunion de la Commission des marchés de l'AGEROUTE, **le 04 aout 2026 à 11h00mn précises (GMT)**.

Elles doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **six cent mille francs CFA (600.000 FCFA)** et rester valides pour une période de Quatre-Vingt-Dix (90) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

La garantie doit rester valide 28 jours après la date limite de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une visite des sites sera organisée le 14 juillet à 10 H 00 mn précises/ Contact : nambaye@ageroute.sn

**Le Directeur général
Moustapha FALL**